



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAINTOIS

Tantonville, le 8 juin 2009

Madame, Monsieur,

Par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2008, les élus ont décidé du versement par tous les professionnels du territoire d'une participation de 100 Euros par tonne de déchets collectés à domicile. Cette participation de 100 € correspond au coût de l'élimination.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire suivant, qui permettra à nos services de calculer la redevance et vous facturer le montant dû. Une convention de partenariat sera établie dès retour des documents, et la redevance sera payable deux fois par an, en juin et décembre.

Nous vous rappelons que la déchetterie communautaire située à Tantonville est à votre disposition pour vos déchets spéciaux. Des tickets sont en vente au siège de la Communauté de Communes au tarif de 15 Euros le m³.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Jean-Jacques HENRY
Président de la Communauté
De Communes du Saintois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAINTOIS

Nom de l'entreprise/de la société :

Type de société :

Responsable :

Adresse :
Commune :

Estimation du tonnage de déchets collectés chaque semaine :

Type de déchets collectés :

La société dispose-t-elle d'un ou de plusieurs containers ?
Si oui, de quelle contenance ?

Fait à, dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes du Saintois
(délibération du 18 décembre 2008).

Signature du responsable de l'entreprise :